

## L'ACTION D'INTERET PUBLIC

Par François GAULIARD, R. C. Baume Les Dames

Depuis la création du Rotary en 1905, les Rotariens n'ont cessé de travailler à l'amélioration des conditions de vie des citoyens dans leur région et ailleurs. Forts de ces 1.200.000 Rotariens répartis dans 200 pays et sur tous les continents, ils ont tous le désir de faire progresser l'entente mutuelle, la paix, et la bonne volonté.

Cette volonté de « Servir les autres » se manifeste au travers des différentes actions des clubs, sous le vocable « D'ACTION D'INTERET PUBLIC ».

### - Qu'est-ce qu'une ACTION D'INTERET PUBLIC ?

C'est toute activité entreprise par un Rotarien, individuellement ou en commun au profit de la Collectivité locale,

C'est une action dont le domaine et le champ d'application s'élargit en fonction des impératifs et corollaires du monde moderne.

### - Quels sont les domaines d'actions ?

- Les handicapés, l'illettrisme, la faim et la pauvreté, l'environnement, la famille,
- La valorisation et la récompense d'actes de civisme, de courage ou de dévouement au travers du « **Prix Servir** »,
- Encourager un jeune (moins de 28 ans) de parents non rotariens, à soutenir et compléter un projet personnel ciblé, artistique, technique, littéraire, professionnel ou manuel au moyen d'une « **Bourse** ».

Rappelons à ce sujet que les thèmes retenus pour cette année Rotarienne 2007/2008 sont :

- La gestion de l'eau,
- L'illettrisme et l'alphabétisation,
- La santé et la faim,
- La famille.

### - Comment se décider et mettre en place une action ?

**En identifiant bien le besoin et les moyens disponibles :**

- moyens humains (sans oublier d'inclure le Rotaract, l'Interact, les lycéens étrangers en échange scolaire, les Volontaires du Rotary, etc),
  
- moyens financiers du club, sans oublier les possibilités offertes par la « Fondation du Rotary » au travers de subventions de contrepartie, de subventions pour étude et faisabilité de financement, etc.

**En établissant un Plan d'action** détaillé et écrit qui présentera les phases de l'action, les moyens, l'objectif final.

**La mise en place d'un budget** détaillé et précis est indispensable, il devra préciser les dépenses (frais de déplacement, matériaux et équipements, coût de production et d'envoi de brochures, etc.), les recettes (dons en nature, collecte de fonds au travers de manifestations organisées par le club, les subventions, etc.)

**En impliquant le Club ?**

- pour cela il faudra répartir les responsabilités en fonction des compétences,
- adopter un style participatif de prise des décisions,
- favoriser l'esprit d'équipe

**En Communiquant :**

- il est important d'informer régulièrement les membres du club de l'état d'avancement de l'action,
- il y aura lieu d'accueillir et organiser des manifestations sur les lieux de l'action,
- de rendre compte de l'avancée du projet auprès des donateurs,
- de communiquer dans les médias.

En résumé, le succès de votre action dépend de la participation et de l'implication du Club, sans oublier toutefois la participation des bénéficiaires. La mise en place d'actions d'intérêt public permettra à vos clubs de se faire connaître, d'élargir et d'établir des contacts avec les acteurs locaux.

Pour tous renseignements complémentaires, le District reste à votre disposition ; vous pouvez également consulter la publication « action d'intérêt public : domaines d'actions prioritaires (605B-FR) », les sites internet : [www.rotary-francophone.org](http://www.rotary-francophone.org) ou [www.rotary.org](http://www.rotary.org)